

# RÉCAPITULATIF DES INTERDITS

## F1 Les enduits

- La mise à nu et le rejointement des moellons
- Les enduits mécaniques, synthétiques, ou d'inspiration fantaisiste
- Les enduits dits rustiques (jetés, écrasés, au rouleau, etc...)
- Les enduits tyroliens
- Les enduits teintés dans la masse
- Les enduits gris ou blanc restant apparents
- Les peintures minérales
- Les imitations de matériaux (fausses pierres, fausses briques, etc...) sauf s'ils correspondent à la typologie et à l'époque de construction
- Les mortiers à base de ciment sur des maçonneries hourdées à la chaux et inversement des mortiers à base de chaux sur des maçonneries hourdées au ciment
- Les enduits en surépaisseur

## F2 Les huisseries

- La modification de la forme et des proportions des percements pour l'adaptation à des menuiseries préfabriquées
- Les fenêtres de « type rénovation » dont le cadre se pose sur l'ancien cadre et prend trop de place sur la proportion de la baie et des clairs de vitrage
- La mise en place de survitrages
- Les fenêtres coulissantes sur des baies plus hautes que larges
- Les matériaux synthétiques, plastiques et brillants (PVC), contreplaqués
- Le bois laissé brut
- Les volets roulants en tableau

## F3 Les portes

- Les portes comprenant une partie vitrée, autre que l'imposte (incompatible avec le bâti ancien)
- La fermeture de l'imposte
- Les portes pleines ou vitrées, en aluminium laqué, brossé (alu) ou en PVC
- Les matériaux synthétiques ou brillants
- Les lasures ou vernis
- Le sablage
- Le perçement des moulures bois
- L'adaptation des proportions des percements pour correspondre à des dimensions de portes standardisées
- La suppression de panneaux ou de cadres
- La restauration ne respectant pas les matériaux et techniques d'origines

## F4 Les génoises

- La pose de garde-corps en bord de toiture
- Les génoises ne doivent pas être peintes

### Les modénatures

- Toute suppression d'une modénature (la restauration à l'identique est requise)
- Tout rajout ne respectant pas la typologie et matériaux de l'immeuble
- La restauration autre qu'à l'identique

## F5 Les ferronneries

- L'obstruction des garde-corps
- Des motifs fantaisistes
- Les garde-corps non réglementaires

## F6 Les pierres de taille (soubassements ...)

- Le piquetage de la pierre et de ses parements
- Les lavages ou décapages à forte pression
- L'utilisation de produits chimiques altérant ou recouvrant la pierre
- Le nettoyage avec des produits détergents ou solvants
- Les sablages secs ou humides
- La vapeur sèche
- L'emploi de la meule
- Tout procédé de grattage intempestif
- Le placage en faible épaisseur « cache misère »
- L'utilisation d'enduits et de peintures couvrants
- La peinture, les enduits pelliculaires et les revêtements d'autre nature que l'enduit traditionnel (ex : carrelage, briques, etc...)
- Les mortiers à base de ciment

## F7 Les réseaux et machineries

- Les gouttières et descentes en PVC
- Toute installation d'antenne et parabole non intégrées
- Toute pose de climatiseurs apparents en façade
- Toute sortie de ventilation, les prises ou évacuations d'air apparentes, les condensats
- Les réseaux apparents

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

# SECTEUR SAUVEGARDÉ

## GRASSE

# RESTAURER/CONSERVER SA FAÇADE



### FICHES CONSEILS

- LES ENDUITS • LES HUISSERIES • LES PORTES •
- LES GÉNOISES ET MODÉNATURES • LES FERRONNERIES •
- LES PIERRES DE TAILLE • LES RÉSEAUX ET MACHINERIES •

VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDE  
(SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)  
VOS FAÇADES SONT UNIQUES.  
LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

**EN PRENDRE SOIN, RESPECTER LEUR ARCHITECTURE  
CONTRIBUENT À LA VALORISATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT.**



Conformément à l'article L132-1 du code de la construction et de l'habitation, le ravalement des façades est obligatoire au moins une fois tous les dix ans. Un entretien régulier contribue à le maintenir dans un état sanitaire durable, affirme la valeur du patrimoine et valorise le bien, participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants et concourt à la valorisation du Patrimoine et à l'attractivité du centre-ville.

Toute intervention doit respecter l'intégrité et doit concourir à la mise en valeur de l'architecture de la façade. Les différents éléments composant la façade sont conservés, restaurés ou restitués dans les formes et matériaux correspondant à la typologie de l'immeuble.

L'ensemble des travaux visant au ravalement de façade ou toute intervention sur la façade, est soumis au dépôt d'une déclaration auprès du service urbanisme de la mairie de Grasse, qui recueillera l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

## F1 LES ENDUITS

Un enduit est toujours composé de sable, d'un liant et d'eau. Ces composants déterminent la teinte et la granulométrie de l'enduit. Les façades en maçonnerie de moellons, majoritaires dans le site patrimonial de Grasse, ont vocation à être enduites. On privilégiera les enduits à la chaux naturelle, particulièrement adaptés au bâti ancien. Elle assure la protection et l'isolation contre l'humidité des maçonneries de moellons bâtis au mortier de chaux.

L'enduit à la chaux est appliqué manuellement en trois couches successives :

**1<sup>ère</sup> couche : le gobetis**, couche d'accroche, permet le comblement des irrégularités de la façade

**2<sup>ème</sup> couche : le corps d'enduit**, exécuté en trois passes, au mortier sable et chaux hydraulique naturelle, encore très sablonneux

**3<sup>ème</sup> couche : la finition** à la chaux naturelle aérienne ou chaux assez grasse. Elle doit être talochée ou frottée très fin avec du sable finement tamisé. L'utilisation de ciment est interdite.

**Une dernière couche : le badigeon à la chaux** pour sa protection et sa décoration (voir fiche- Les teintes). La mise en teinte est assurée par l'application d'un badigeon de chaux coloré. L'utilisation de ciment est interdite. (Voir paragraphe « Les teintes - Fiche informations complémentaires »).

## F2 LES HUISSERIES

Les huisseries - fenêtres et volets - forment un ensemble esthétique caractéristique de l'architecture de Grasse. Elles se marient avec les autres éléments de la façade et sont identiques sur l'ensemble de la façade de l'immeuble. En Site Patrimonial Remarquable, les huisseries sont prioritairement restaurées à l'identique. Elles sont traditionnellement

en bois, un matériau durable car réparable et adaptable. En cas de remplacement, les nouvelles huisseries devront respecter des prescriptions précises et seront strictement identiques à celles d'origine. Elles sont peintes pour protéger le bois.

## F3 LES PORTES D'ENTRÉE ET DE GARAGE

Les portes, font partie intégrante du patrimoine architectural de la ville. Il existe une diversité de portes selon l'époque de construction et la typologie du bâtiment.

À ce titre, elles sont conservées, restaurées ou restituées dans la forme et matériaux correspondant à la typologie de l'immeuble. Le matériau à utiliser en priorité est le bois. Pour les protéger on privilégiera un traitement à base d'huile de lin pour les portes en bois nobles et une couleur soutenue et foncée en finition mate pour les portes peintes.

## F4 LES GÉNOISES ET MODÉNATURES

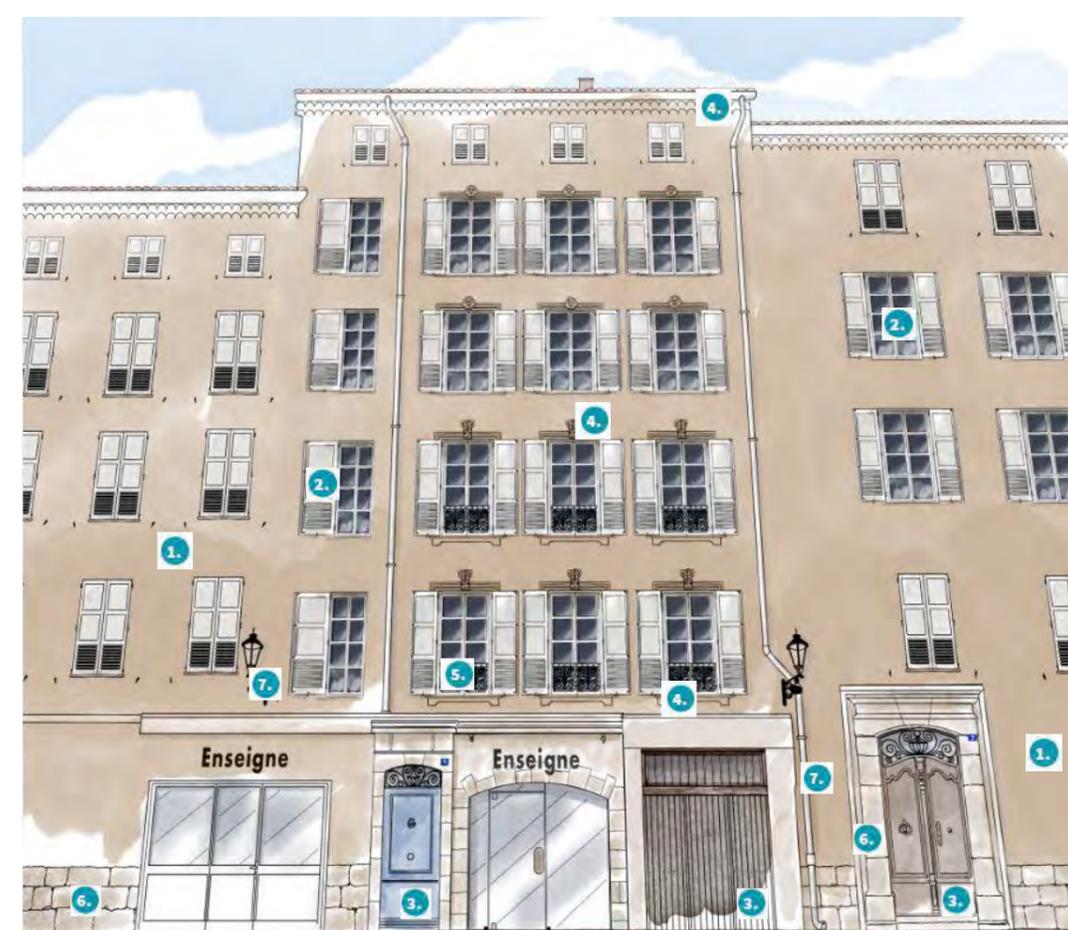
En Provence, la toiture dépasse de la façade pour protéger du ruissellement des eaux de pluie. Dans le centre historique de Grasse, les débords de toit les plus courants sont les traditionnelles génoises. Elles sont formées d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal en terre cuite. Le nombre de rangs de génoises est limité à trois rangées même pour les immeubles hauts et ne doivent pas être peints.

Les débords de toit doivent être conservés et restitués selon la typologie de l'immeuble.

Les modénatures sont les éléments ornementaux d'une façade : appuis, arcs, bandeaux, chapiteaux, corniches, encadrements. Des plus simples aux plus travaillées, elles contribuent

## LES FAÇADES

1. Les enduits
2. Les huisseries
3. Les portes d'entrées
4. Les génoises et modénatures
5. Les ferronneries
6. Les pierres de taille Soubassements...
7. Les réseaux



à caractériser le style architectural d'un bâtiment et à mettre en valeur la façade.

Qu'elles soient en pierre de taille ou en gypse (plâtre), sculptées ou moulurées, les modénatures doivent faire l'objet d'une attention particulière. Elles doivent être conservées et restaurées ou restituées dans les formes et matériaux correspondant au modèle d'origine.

## F5 LES FERRONNERIES

Les ferronneries servent à la protection des biens, des personnes. Elles constituent aussi un élément décoratif qui souligne la composition de la façade.

Les ferronneries témoignent de styles architecturaux différents. Elles doivent être conservées et restaurées ou restituées dans les formes et matériaux correspondant au modèle d'origine. Pour éviter leur dégradation, un entretien régulier est recommandé par brossage et nettoyage puis décapage soigné, traitement anti-rouille et mise en peinture en finition mate.

## F6 LES PIERRES DE TAILLE (SOUBASSEMENTS...)

Dans le secteur patrimonial de Grasse, les pierres de taille sont principalement présentes en rez-de-chaussée. La pierre de taille est un matériau noble qui mérite une attention particulière. Un nettoyage doux des pierres est préconisé (eau à basse pression, hydro gommage, brosse coco). Si une restauration est nécessaire, les pierres seront réparées au mortier de poudre de pierre (**petite épaufrure = petit éclat de la pierre**), incrustations par bouchons (**pour lacunes plus importantes**), ou pose en tiroir de pierres de remplacement.

## F7 LES RÉSEAUX

Toute intervention sur une façade doit concourir à sa mise en valeur architecturale. De sorte que tout ravalement s'accompagne d'une réfection, d'une intégration ou dissimulation des réseaux courants sur la façade. Tout élément parasite et hors d'usage doit être supprimé.

Seules les gouttières et descentes d'eau pluviales restent apparentes. Elles sont placées à l'angle de l'édifice pour une meilleure intégration et doivent être en zinc avec dauphins en fonte sur parties basses.

On privilégiera des caches en laiton pour les interphones.

**Liste des réseaux à dissimuler : EU/EV (Eaux Usées) et EP (Eaux Pluviales), AEP (Eau potable) électricité, téléphone, fibre, éclairage public ou privé, vidéosurveillance, sonorisation, illuminations...**

# SECTEUR SAUVEGARDÉ

## GRASSE

### RESTAURER/CONSERVER SES ENDUITS

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)**  
**VOS FAÇADES SONT UNIQUES. LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

L'ensemble des travaux visant au ravalement de façade ou toute intervention sur la façade, est soumis au dépôt d'une déclaration auprès du service urbanisme de la mairie de Grasse, qui recueillera l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.



**Le fond de façade en enduit doit être vérifié par un examen attentif.**

Consultez un professionnel (artisan-maçon ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

En fonction de son état, la façade peut être soit nettoyée, soit réparée, soit reprise ponctuellement, soit nécessiter une réfection complète.

**Il faut distinguer une façade en pierre de taille et une façade en moellons de pierre.**

**La façade en pierre de taille** est composée de pierres taillées, sculptées et appareillées à joints fins pour être vues en façade ; c'est une surface noble et résistante aux intempéries (gel, pénétration d'eau, remontées de chlorures...)

**La façade en moellons de pierre** majoritaire dans le centre historique de Grasse, est composée de pierres sommairement dégrossies qui ont vocation à être enduites, afin de protéger le mortier de scellement des agressions climatiques. Sans enduit, ce type de maçonnerie se dégrade. On privilégiera les enduits à la chaux naturelles, particulièrement adaptés au bâti ancien. La chaux naturelle, aérienne ou hydraulique, assure la protection et l'isolation contre l'humidité des maçonneries de moellons bâtis au mortier de chaux.

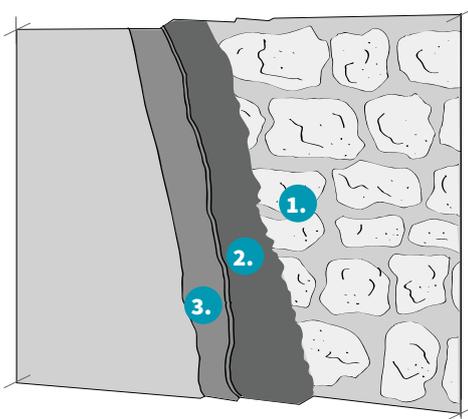
## L'enduit à la chaux est appliqué manuellement en trois couches successives :

**1<sup>ère</sup> couche : le gobetis**, couche d'accroche, permet le comblement des irrégularités de la façade

**2<sup>ème</sup> couche : le corps d'enduit**, exécuté en trois passes, au mortier sable et chaux hydraulique naturelle, encore très sablonneux

**3<sup>ème</sup> couche : la finition** à la chaux naturelle aérienne ou chaux assez grasse. Elle doit être talochée ou frottée très fin avec du sable finement tamisé. L'utilisation de ciment est interdite.

**Une dernière couche : le badigeon à la chaux** pour sa protection et sa décoration (voir fiche - Les teintes). La mise en teinte est assurée par l'application d'un badigeon de chaux coloré. L'utilisation de ciment est interdite.



LES 3 COUCHES D'UN ENDUIT À LA CHAUX

Mur de moellons

Les propriétés de la chaux permettent de préserver la maçonnerie traditionnelle et proposent une qualité de rendu d'une grande profondeur à la différence d'un enduit ciment.

- L'enduit à la chaux laisse respirer le mur.
- L'enduit-ciment emprisonne l'humidité.

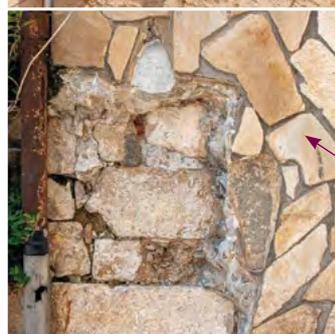
Une analyse des teintes de badigeons existantes avant restauration ou décroûtage peut être nécessaire afin d'affiner la teinte du badigeon.

**Faire réaliser des échantillons d'enduits pour valider :**

- Le grain de la couche finition et des échantillons de badigeon.
- La teinte de la façade.

Les pierres de tailles éventuelles (encadrements de baie, appareils de rez-de-chaussée, chaînages) ne doivent pas être enduites ou peintes afin de laisser apparents des traces ou des éléments d'architecture (appareils, baies murées). Une attention particulière sera apportée sur la liaison fine entre l'enduit et la zone de pierres apparentes.

Parce qu'ils sont rigides et imperméables, les enduits contemporains à base de ciment industriel sont interdits et proscrits. Ils emprisonnent l'humidité qui, de façon naturelle, transite à travers les murs anciens, et qui doit pouvoir être évacuée en s'évaporant à travers l'enduit. Le mur ne peut plus respirer, l'humidité se concentre et risque d'endommager la maçonnerie. À terme cela fragilise et menace la structure du mur.



## LES INTERDITS

- Les enduits en surépaisseur
- La mise à nu et le rejointement des moellons
- Les enduits mécaniques, synthétiques, ou d'inspiration fantaisiste
- Les enduits dits rustiques (jetés, écrasés, au rouleau...)
- Les enduits tyroliens
- Les enduits teintés dans la masse
- Les enduits gris ou blanc restant apparents
- Les peintures minérales
- Les mortiers à base de ciment sur des maçonneries hourdées à la chaux et inversement des mortiers à base de chaux sur des maçonneries hourdées au ciment
- Les imitations de matériaux (fausses pierres, fausses briques, etc...) sauf s'ils correspondent à la typologie et à l'époque de construction

### TOUT RAVALEMENT DE FAÇADE ENDUITE

s'accompagnera d'une réfection, d'une intégration ou dissimulation des canalisations et réseaux courants sur la façade (Eaux Pluviales, suppression des Eaux Usées/Eaux Vannes, eau potable, électricité, gaz, réseaux de communication, éclairage public ou privé, sonorisation, vidéosurveillance, etc...) et répondront aux conditions de l'article A1.11 - du PSMV : Boitiers, réseaux, antennes.

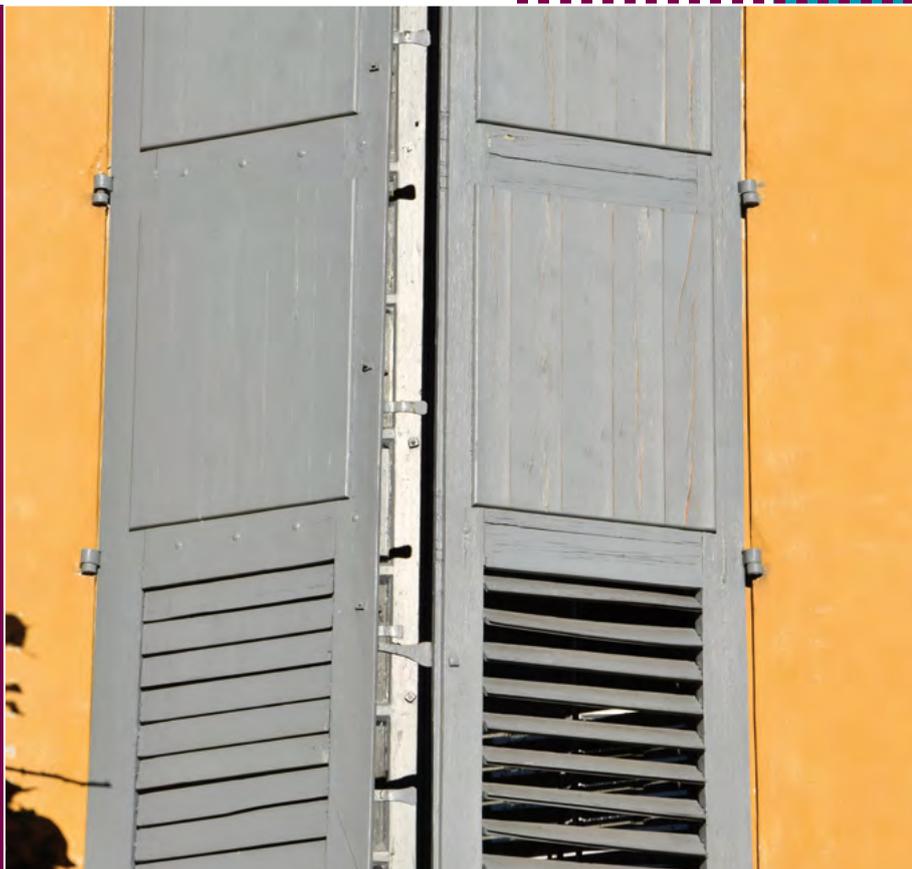
# SECTEUR SAUVEGARDÉ

## GRASSE

### RESTAURER/CONSERVER SES HUISSERIES

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)**  
**VOS FAÇADES SONT UNIQUES. LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

Les huisseries anciennes, fenêtres et volets, « sont conservées, restaurées ou restituées à l'identique dans les formes et matériaux correspondant à la typologie de l'immeuble. »



## LES FENÊTRES

**Les fenêtres en centre historique** sont traditionnellement en bois, un matériau durable car réparable et facilement adaptable aux irrégularités du bâti ancien. De ce fait, ce matériau est à utiliser en priorité en cas de réparation, de restauration ou de remplacement.

Le dessin des fenêtres doit être identique sur l'ensemble de la façade, même si leur remplacement se fait échelonné dans le temps.

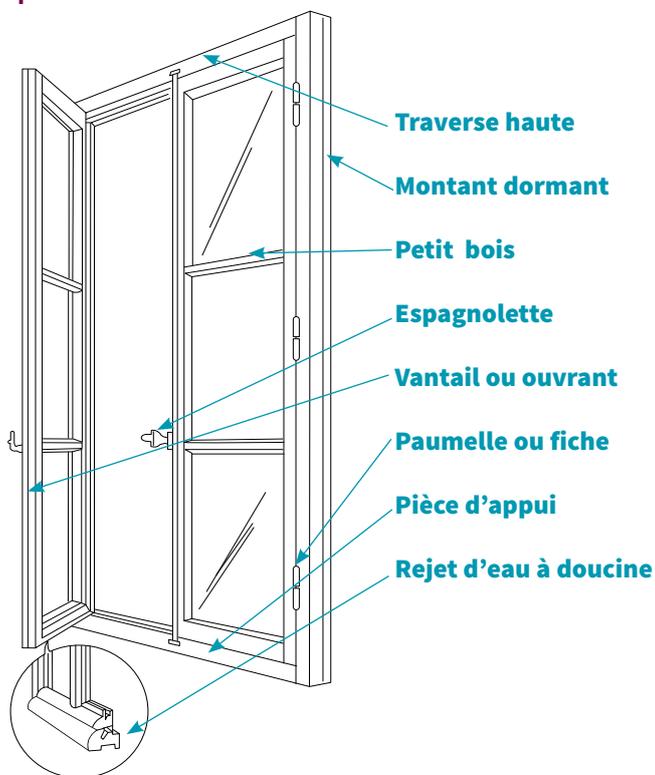
**On préférera une solution de réparation en changeant les vitres mais en gardant le cadre ou de restauration des fenêtres plutôt qu'un remplacement.** Ces solutions sont moins onéreuses. Elles peuvent être faciles à mettre en œuvre en améliorant les performances isolantes (étanchéité des joints, verre haute performance isolante).

Lorsque le modèle d'origine a disparu, on prendra exemple sur des immeubles de même époque ou de même style. La pose de nouvelles fenêtres se fait en feuillure, en retrait de 20 cm de la façade.

Qu'il s'agisse d'une restauration ou d'un remplacement, le dessin, le nombre de vantaux, nombre de carreaux d'origine doivent être respectés. La pose du verre se fait au mastic de vitrier. Les vitres sont claires.

Le double vitrage est autorisé à condition qu'il ne soit pas épais et permette une pose de petits bois fins massifs et non collés sur le vitrage. Les fenêtres doivent être peintes en finition mate dans une couleur complémentaire de celle des volets et de la porte d'entrée mais dans une valeur plus claire.

Les fenêtres intègrent des éléments de quincaillerie. Ce sont les ferrures, les espagnolettes, les crémones, les targettes, les paumelles... **Elles doivent être conservées, restaurées et peintes en finition mate.**



## LES INTERDITS

- La modification de la forme et des proportions des percements pour l'adaptation à des menuiseries préfabriquées
- Les fenêtres de « type rénovation » dont le cadre se pose sur l'ancien cadre et prend trop de place sur la proportion de la baie et des clairs de vitrage
- Les fenêtres coulissantes sur des baies plus hautes que larges
- Les matériaux synthétiques, plastiques (PVC) et brillants
- Le bois laissé brut
- La mise en place de survitrages

## LES VOILETS

**Les volets constituent un véritable élément de composition de la façade.** Ils sont en bois, matériau techniquement et esthétiquement le plus compatible avec le bâti ancien. Il permet d'adapter facilement les volets aux irrégularités des baies.

Dans tous les cas (restauration, remplacement) et même si les travaux sont échelonnés dans le temps, le matériau, le dessin et les proportions de l'époque de construction doivent être respectés.

La conservation et la restauration des volets anciens par décapage mécanique ou chimique, ponçage et peinture est à privilégier. La plupart des dégradations mineures de volets en bois peuvent être réparées sans nécessiter un remplacement complet.

Les volets sont toujours peints avec une peinture microporeuse en finition mate dans une couleur soutenue en harmonie avec la couleur de façade.

### Les volets autorisés :

**Les volets dits Grassois :** pleins en partie haute et persiennés projetable ou non en partie basse.

**Les volets dits Persiennes à lames arrondies :** persiennes fixes, avec traverses et montants raidisseurs.

**Volets pleins à cadre mouluré.**

Lorsque le modèle d'origine a disparu, on prendra exemple sur des immeubles de même époque ou de même style. Les façades ne disposant pas de volets extérieurs restent en l'état. Si des volets ont été ajoutés, ils doivent être supprimés. Les volets intérieurs sont autorisés quand la fenêtre n'a jamais comporté de volets extérieurs et quand les volets extérieurs masquent des éléments architecturaux de grande valeur.



## LES INTERDITS

- Les volets roulants en tableau
- Les matériaux aluminés, plastiques (PVC), contreplaqués

# SECTEUR SAUVEGARDÉ

## GRASSE

### RESTAURER/CONSERVER SES PORTES

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)  
VOS FAÇADES SONT UNIQUES.  
LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

Les huisseries anciennes « sont conservées, restaurées ou restituées dans les formes et matériaux correspondant à la typologie de l'immeuble. »



**Les portes en centre historique** sont traditionnellement en bois, un matériau durable car réparable et facilement adaptable aux irrégularités du bâti ancien. De ce fait, ce matériau est à utiliser en priorité en cas de réparation, de restauration ou de remplacement.

**On préférera une solution de réparation ou de restauration des portes plutôt qu'un remplacement. Ces solutions sont moins onéreuses et peuvent être faciles à mettre en œuvre.**

Lorsque le modèle d'origine a disparu, on prendra exemple sur des immeubles de même époque ou de même style. Les portes sont peintes dans une couleur soutenue et foncée en finition mate : sang de bœuf, brun foncé, vert foncé, bleu foncé.

**Les portes anciennes en bois noble (noyer, chêne) reçoivent un traitement à base d'huile de lin pour les protéger.**

Qu'il s'agisse d'une restauration ou d'un remplacement, le matériau et le dessin (proportions, nombre de vantaux, présence d'imposte, moulures,...) doivent être respectés.

Les éléments de ferronnerie et quincaillerie (grille, poignée de porte, heurtoir, boîtes aux lettres) doivent être conservés car ils participent à la richesse du patrimoine.

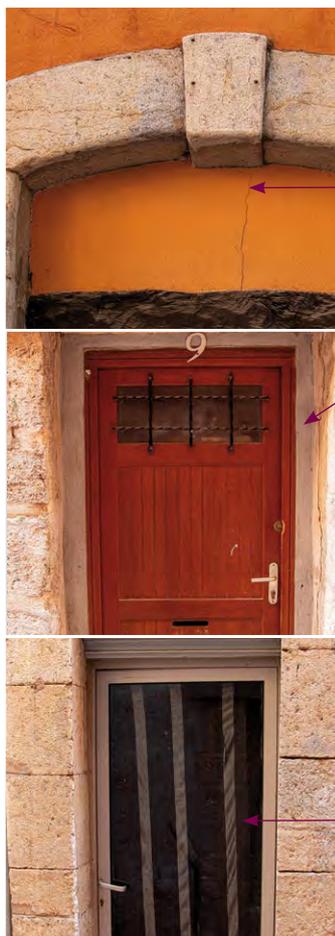
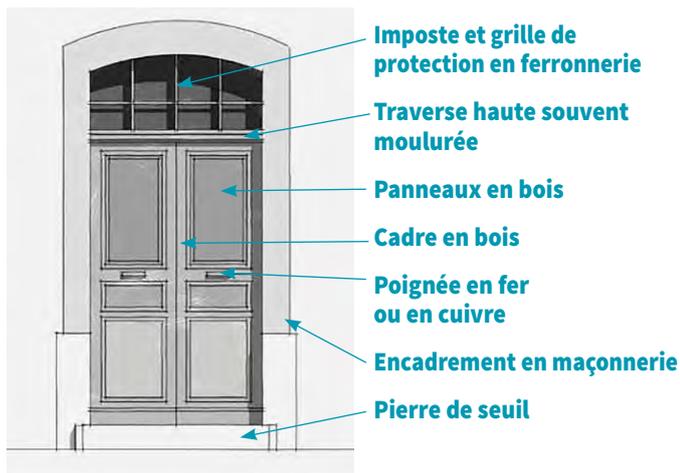
## Conserver les éléments authentiques de la porte :

**l'imposte** notamment, qui doit rester ouverte pour permettre l'aération et l'éclairage naturel de la cage d'escalier.

**Minimiser les éléments électriques** et **ne pas les rendre visibles** sur la partie extérieure de la porte (ouvertures automatisées, sonnettes, groom...). Suppression des éléments parasites.

Ne pas recouvrir la porte de planche quelconque, ne pas couvrir la partie basse d'une bande métallique (mais uniquement la plinthe en bois si besoin).

Afin de conserver des portes de qualité, **nettoyer et traiter le bois** régulièrement et de manière adéquate.



## LES INTERDITS

- La fermeture de l'imposte
- Les portes comprenant une partie vitrée, autre que l'imposte (incompatible avec le bâti ancien)
- L'adaptation des proportions des percements pour correspondre à des dimensions de portes standardisées
- La suppression des panneaux ou des cadres
- Le sablage
- Les lasures et vernis
- Les percements des moulures bois
- Les portes pleines ou vitrées, en aluminium laqué, brossé (alu) ou en PVC
- les matériaux synthétiques ou brillants

## MENUISERIES DE PORTES DE GARAGE

Conservées, restaurées et peintes comme les volets, les anciennes portes de remises, portes d'ateliers ou portes-cochères, lorsqu'elles existent, peuvent constituer des portes de garage économiques en harmonie avec l'architecture de la façade.

Le matériau à utiliser est le bois à planches verticales les plus larges possible de 15 à 20 cm, assemblées à joints vifs et peintes. Le mécanisme ne sera jamais visible de la rue, il sera positionné à l'intérieur du garage.

Si vous souhaitez créer une porte de garage, inscrivez-la dans la tradition des portes charretières, en vous inspirant de leurs formes, dimensions, matériaux et façon. Battante, basculante, coulissante ou repliable, préférez des lames de bois verticales, peintes dans une teinte assortie aux volets.

Les serrureries (serrures, clenches, pentures) et ferronneries anciennes sont conservées, restaurées ou restituées dans les formes et matériaux correspondant au modèle d'origine.

### Dans le cas d'un remplacement

(serrurerie, ferronnerie, irrécupérables, non restaurables) :

- Le matériau, le dessin et les proportions de l'époque de construction devront être respectés.
- Lorsque le modèle d'origine a disparu, on prend exemple sur des immeubles de même époque ou typologie, ayant conservé leur serrurerie ou ferronnerie.

Ne pas recouvrir la porte de planche quelconque, ne pas couvrir la partie basse d'une bande métallique (mais uniquement la plinthe en bois si besoin).

Afin de conserver des portes de qualité, **nettoyer et traiter le bois** régulièrement et de manière adéquate.

Les vernis et lasures ne sont pas appropriés ; ils dénaturent l'aspect du bois et vieillissent mal.



## LES INTERDITS

- L'adaptation des proportions des percements pour correspondre à des dimensions de portes standardisées.
- Les lasures et vernis
- Les restaurations ne respectant pas les matériaux et techniques d'origines
- La suppression des panneaux ou de cadres

# SECTEUR SAUVEGARDÉ

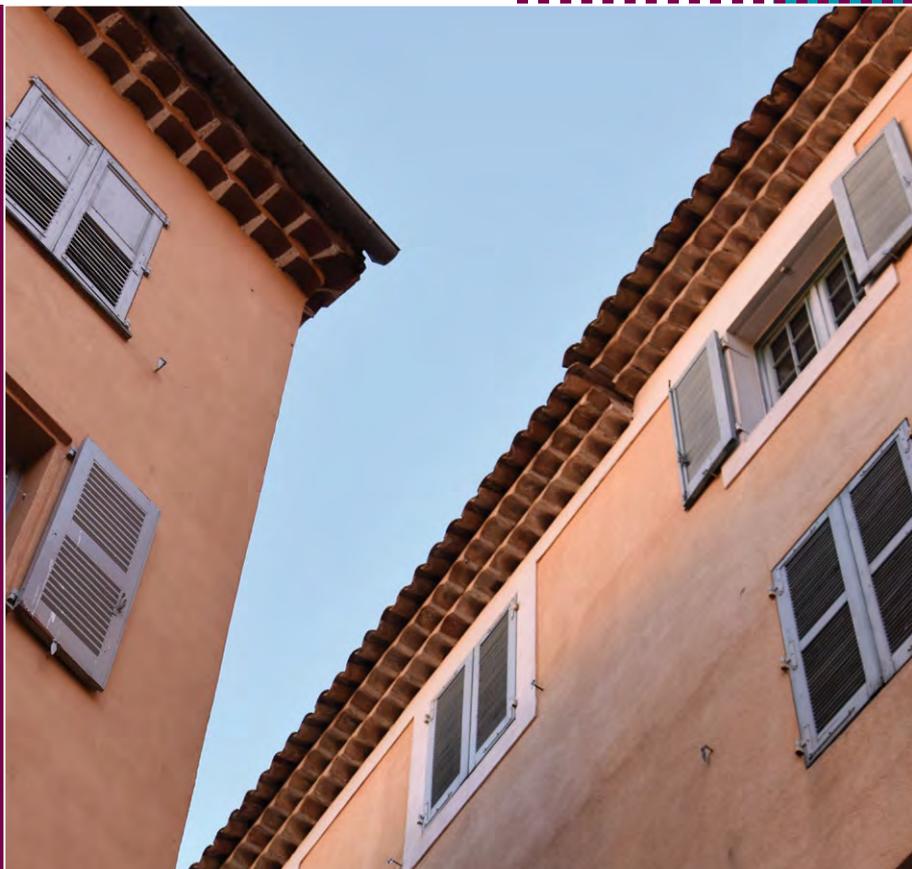
## GRASSE

### RESTAURER/CONSERVER SES GÉNOISES ET MODÉNATURES

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)**  
**VOS FAÇADES SONT UNIQUES. LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

En Provence, la toiture dépasse de la façade pour protéger du ruissellement des eaux de pluie. Dans le centre historique de Grasse, les débords de toit les plus courants sont les traditionnelles génoises.

Elles sont formées d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal en terre cuite.



#### LES GÉNOISES

Elles sont formées d'un ou plusieurs rangs de tuiles canal en terre cuite.

L'ensemble des travaux visant au ravalement de façade ou toute intervention sur la façade, est soumis au dépôt d'une déclaration auprès du service urbanisme de la mairie de Grasse, qui recueillera l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les débords de toiture dessinent un jeu d'ombres sur les façades et dessinent une découpe du ciel caractéristique du paysage des rues des centres anciens. Ils sont restitués et conservés selon la typologie de l'immeuble.

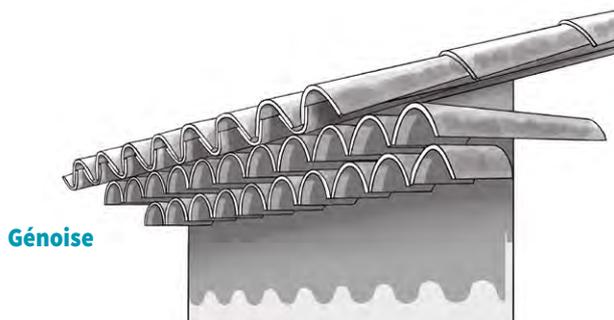
Éléments de composition architecturale des façades, ils en constituent le couronnement.

Le nombre de rangs de génoise est fonction de la hauteur de la façade, afin d'éloigner les eaux de pluies, néanmoins on les limitera à trois rangées, sur les immeubles hauts.

Les génoises ne doivent pas être peintes.

Le retour de génoise sur pignon (horizontal et rampant) pourra être envisagé et accepté s'il correspond à la typologie de l'immeuble.

**En milieu urbain, il est nécessaire d'installer des gouttières en zinc pour canaliser les eaux pluviales.**



Génoise



## LES INTERDITS

- Les génoises ne doivent pas être peintes
- La pose de garde-corps en bord de toiture

## RÉNOVER SES MODÉNATURES

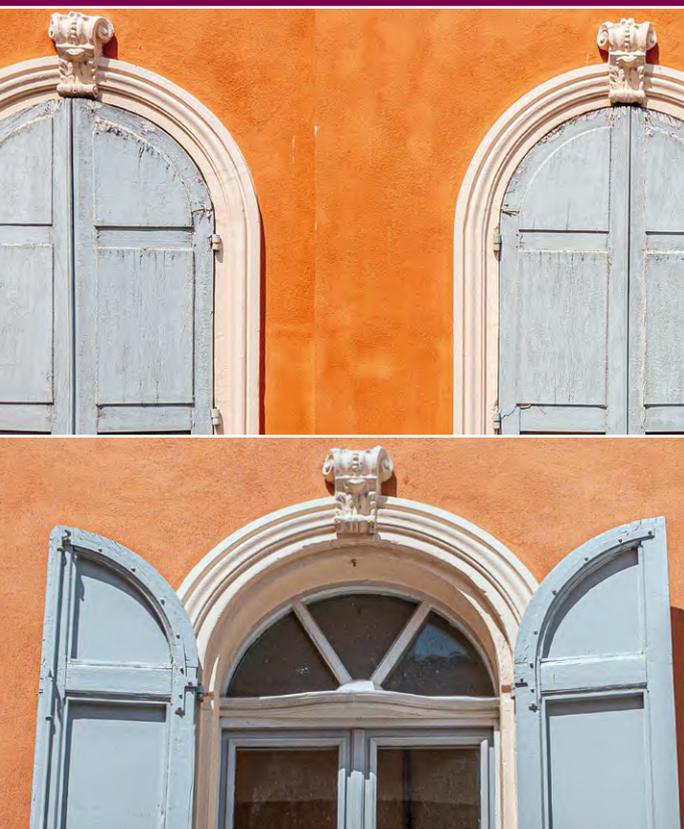
Les modénatures sont les éléments ornementaux d'une façade : appuis, arcs, bandeaux, chapiteaux, corniches, encadrements. Des plus simples aux plus travaillées, elles contribuent à caractériser le style architectural d'un bâtiment et à mettre en valeur la façade.

Les éléments de modénatures et de décors structurent et animent les façades, marquent les ordonnancements des ouvertures, arrêtent les limites entre immeubles voisins. Ils peuvent être en saillie par rapport au nu de façade, ou soulignés par une différence de teinte ou de texture. **Leur restauration à l'identique est requise.**

Les différents éléments de modénatures et de décors composant la façade doivent être conservés, restaurés et restitués dans leurs formes et matériaux de l'époque de construction.

Ces ouvrages sont réalisés soit en maçonnerie enduite, soit en pierre de taille. On peut utiliser des patines à la chaux pour restaurer ces effets, ou pour homogénéiser des encadrements de baies ou des décors altérés par des réparations successives.

La création est permise mais ils doivent respecter la typologie et matériaux de l'immeuble : corniches, pilastres, bandeaux filants, encadrements de baies ou de portes, médaillons, décors sculptés, seuils et soubassements...



## LES INTERDITS

- Toute suppression d'une modénature est interdite
- la restauration autre qu'à l'identique
- Tout rajout ne respectant pas la typologie et matériaux de l'immeuble

Ne pas jeter sur la voie publique

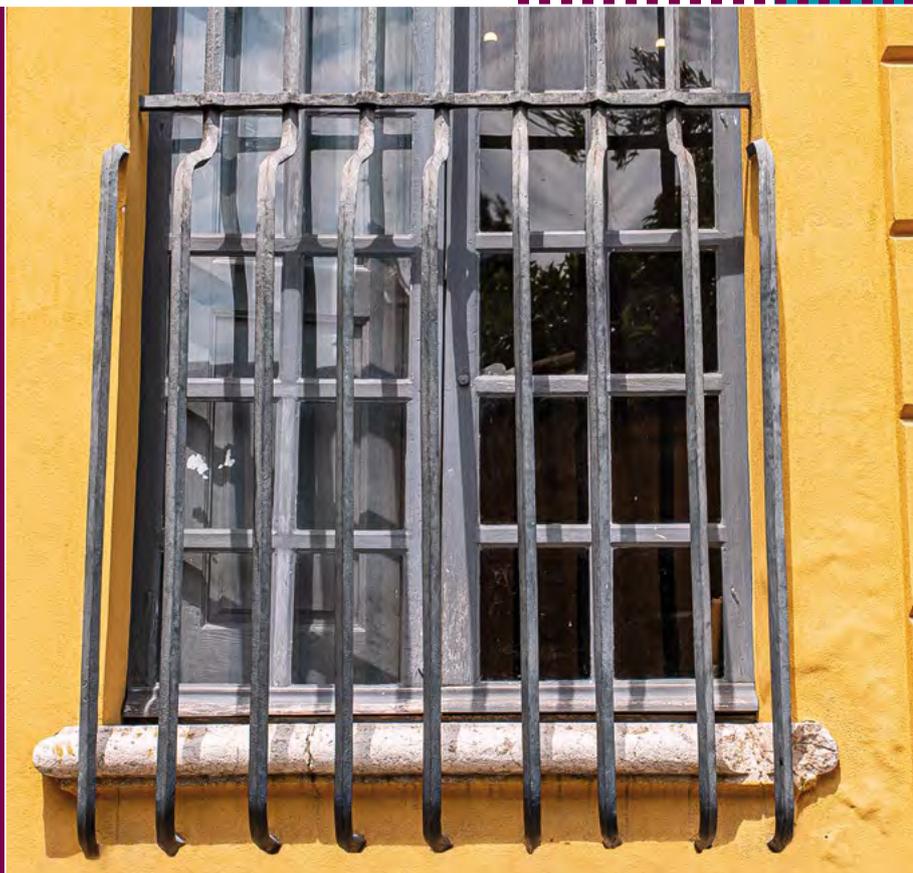
# SECTEUR SAUVEGARDÉ

## GRASSE

### RESTAURER/CONSERVER SES FERRONNERIES

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR) VOS FAÇADES SONT UNIQUES. LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

Les ferronneries servent à la protection des biens, des personnes. Elles constituent aussi un élément décoratif qui souligne la composition de la façade.



Les ferronneries témoignent de styles architecturaux différents. Elles doivent être conservées et restaurées ou restituées dans les formes et matériaux correspondant au modèle d'origine. Pour éviter leur dégradation, un entretien régulier est recommandé par brossage et nettoyage puis décapage soigné, traitement anti-rouille et mise en peinture en finition mate.

**L'ensemble des travaux visant au ravalement de façade ou toute intervention sur la façade, est soumis au dépôt d'une déclaration auprès du service urbanisme de la mairie de Grasse, qui recueillera l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.**



## LES FERRONNERIES :

Privilégiez la conservation et la restauration des ferronneries originelles existantes. La restitution des parties dégradées, cassées ou manquantes est possible. On procède alors par rivetage ou par soudure selon les cas. La technique de restauration d'éléments en fer forgé ou en fonte moulée est très différente. Un entretien annuel régulier des ouvrages en ferronnerie est requis afin de prévenir des désordres tels que l'éclatement des pierres et des maçonneries au droit des scellements, en rive de balcon ou des coulures de rouille.

L'entretien des ferronneries nécessite le brossage des ferronneries pour les débarrasser des parties non adhérentes. Après nettoyage, on protège le métal par l'application d'une peinture adaptée. En cas de forte oxydation du métal, il peut être préalablement nécessaire de le décaper, et de traiter la rouille par application d'un produit passivant.

Pour rehausser un garde-corps et le porter à la hauteur réglementaire en vigueur, une solution élégante et discrète peut consister à ajouter une simple lisse horizontale scellée au-dessus, plutôt que d'ajouter un nouvel ouvrage à motif. Si la barre d'appui est en bois, celle-ci peut être rehaussée à la hauteur nécessaire.

Lors de nouvelles réalisations de garde-corps, rampes et grilles, privilégiez l'emploi du fer ou de l'acier, en vous inspirant des modèles traditionnels. Certains fabricants commercialisent encore des garde-corps en fonte moulée issus de modèles anciens du XIX<sup>e</sup> siècle.

Veillez à harmoniser la couleur et les formes des différents éléments de ferronnerie présents sur la façade.



## LES INTERDITS

- Des motifs fantaisistes
- Ne pas obstruer ni tronquer les garde-corps (brise vue)
- Garde corps non réglementaire

### Notes

## SECTEUR SAUVEGARDÉ

GRASSE

RESTAURER/CONSERVER

SES PIERRES DE TAILLE

(SOUBASSEMENTS...)

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ** (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)

**VOS FAÇADES SONT UNIQUES. LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

Dans le secteur patrimonial de Grasse, les pierres de taille sont principalement présentes en rez-de-chaussée.

La pierre de taille est un matériau noble qui mérite une attention particulière. Elle se présente en blocs dressés de façon à obtenir une surface lisse ou à bossages appelés parement.



Il faut distinguer une façade en pierre de taille et une façade en moellons de pierre. La pierre de taille est découpée, sculptée et appareillée à joints fins pour être vue en façade ; c'est une surface noble et résistante aux intempéries (gel, pénétration d'eau, remontées de chlorures...).

Les moellons sommairement dégrossis sont en principe enduits afin de protéger le mortier de scellement des agressions climatiques. Sans enduit, ce type de maçonnerie se dégrade.

L'entretien d'une façade en pierre de taille consiste en un nettoyage doux qui n'altère pas la pierre, notamment sa pellicule naturelle de surface, dure et protectrice : le calcin. Le choix de la technique doit se faire en fonction du diagnostic préalable.

- **soit un procédé d'hydrogommage** à une basse/moyenne pression inférieure à 3 bars, avec des granulés fins.
- **soit un procédé de gommage à sec**, avec une pression inférieure à 1,5 bars, avec des granulés fins.
- **soit un autre procédé**, s'il se révèle respectueux de la pierre... (eau à basse pression, brosse en coco, nébulisation, procédé cryogénique, laser, compresses...).

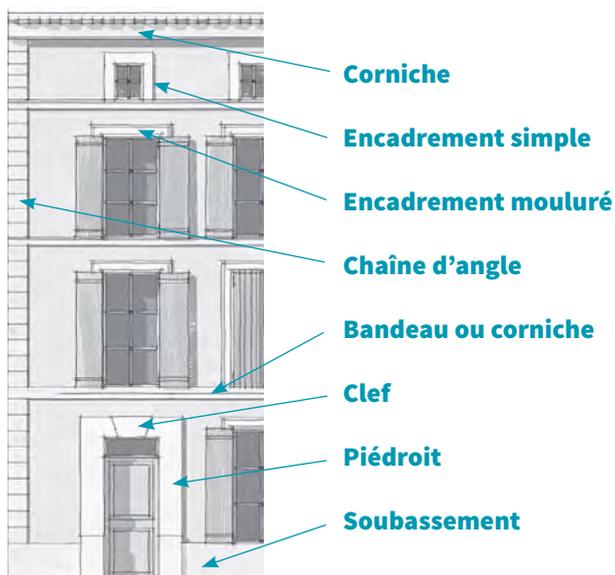
Les techniques abrasives comme le sablage à sec, le lavage à haute pression ou le brossage au chemin de fer sont à écarter car elles détériorent le calcin et rendent la pierre poreuse et vulnérable aux intempéries. Ces procédés altèrent les modénatures. L'emploi des gels chimiques, qui doivent être neutres et employés avec beaucoup de précautions. Le nettoyage des graffitis se fait ponctuellement avec un solvant organique ou / et un produit alcalin.

**La restauration des pierres dégradées est possible :** les petites épaufrures peuvent être laissées en l'état ou réparées au mortier de poudre de pierre, incrustations par bouchons pour les lacunes plus importantes, pose en tiroir de pierre de remplacement...

Dans le cas d'un rez-de-chaussée en moellons enduits, ne pas utiliser d'enduit-ciment, car l'eau et les sels solubles gagneront alors les étages supérieurs. Traitées, les éventuelles remontées d'humidité par capillarité dans les murs, les dépôts blanchâtres de salpêtre peuvent être retirés au moyen de compresses d'argile et de cellulose.

**Le remplacement d'une pierre doit se faire avec une pierre aux caractéristiques similaires :** teinte, grain, densité, porosité. Pour uniformiser l'aspect de surface, appliquez une eau-forte ou une patine à la chaux (très transparente), sans toutefois cacher les joints. Cette finition protégera la pierre contre les attaques physico-chimiques.

**ATTENTION, la peinture n'est pas une technique de ravalement adaptée. Pire, elle dégrade la pierre de façon irréversible. Éviter également les produits hydrofuges organiques (produits pétroliers) qui empêchent la pierre de respirer.**



## LES INTERDITS

- Le piquetage de la pierre et de ses parements
- Les lavages ou décapages à forte pression
- L'utilisation de produits chimiques altérant ou recouvrant la pierre
- Le nettoyage avec des produits détergents ou solvants
- Les sablages secs ou humides
- La vapeur sèche
- L'emploi de la meule
- Tout procédé de grattage intempestif
- Le placage en faible épaisseur « cache misère »
- L'utilisation d'enduits et de peintures couvrants
- La peinture, les enduits pelliculaires et les revêtements d'autre nature que l'enduit traditionnel (ex : carrelage, briques, etc...)
- Les mortiers à base de ciment

Notes

# SECTEUR SAUVEGARDÉ

GRASSE

RESTAURER/CONSERVER  
SES RÉSEAUX  
(MACHINES...)

**VOUS HABITEZ EN SECTEUR SAUVEGARDÉ (SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - SPR)**  
**VOS FAÇADES SONT UNIQUES. LEUR ESTHÉTIQUE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE.**

Tout ravalement s'accompagne d'une réfection, d'une intégration ou dissimulation des réseaux courants sur la façade. Tout élément parasite et hors d'usage doit être supprimé. Seules les gouttières et descentes d'eau pluviales restent apparentes. Elles doivent être en zinc avec dauphins en fonte sur parties basses.



**Liste des réseaux à dissimuler :** EU (eaux usées) et EP (eau potable), Électricité, Téléphone, Fibre, éclairage public, vidéosurveillance, sonorisation, illuminations, gaz...

**L'ensemble des travaux visant au ravalement de façade ou toute intervention sur la façade, est soumis au dépôt d'une déclaration auprès du service urbanisme de la mairie de Grasse, qui recueillera l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.**

## LES RÉSEAUX

Les boîtiers et réseaux Eaux Usées /Eaux Vannes, Eau Potable, électricité, gaz, réseaux de communication, éclairage public ou privé, sonorisation, coffrets de toute nature, les conduits de fumée et de ventilation doivent être préférentiellement installés à l'intérieur des immeubles.

**Leur passage se fera de manière à être dissimulé, ne pas encombrer la cage d'escalier, ni mettre en péril la stabilité de l'édifice.**

**Les réseaux EU/EV sont raccordés au réseau séparatif public (égout).**

En cas de nécessité liée à la sécurité, les boîtiers de façade doivent être de dimensions réduites et s'inscrire dans la composition des devantures ou des façades.

Ils doivent être :

- **encastrés, à condition que la réalisation de l'encastrement ne porte atteinte à la solidité de l'édifice, ni à des éléments patrimoniaux ou archéologiques identifiés sur le plan réglementaire du PSMV.**
- **dissimulés par des volets en bois ou en métal peints, soit de la couleur de la pierre, pour les volets en métal, soit de la couleur des volets, pour les volets en bois.**

Les réseaux doivent être intégrés à la modénature de façon la plus discrète possible. Ils doivent être peints de la même couleur que la façade ou être dissimulés (en sous face des débords de toits). Les descentes d'eau pluviale doivent être situées en fonction de la composition de la façade, si possible en limite de celle-ci.

Prendre en compte les dispositifs modestes et courants, tels que les coffrets techniques, les boîtes aux lettres, les sonnettes ou interphones, les plaques professionnelles ou les numéros d'adresse. Cela mérite une attention particulière.

**Les petits éléments et objets d'art urbain (numéros, plaques de rue, plaques commémoratives...) sont conservés et remis en place s'ils sont enlevés pour les travaux.**



## LES INTERDITS

- Les réseaux apparents
- Les gouttières et descentes en PVC

## LES MACHINERIES

De manière générale, supprimez les éléments techniques existants en applique ou en saillie par rapport au nu extérieur de la façade. On préférera l'intégration de ces appareils dans le volume des combles, dans les courettes techniques ou des locaux adaptés. **Les matériaux utilisés pour masquer et permettre d'intégrer les éléments techniques doivent être en accord avec le style et la couleur de la façade. Préférer les matériaux nobles comme l'acier, le bois peint ou les enduits à la chaux pour les ouvrages en maçonnerie.**

**La pose des appareils de climatisation, pompes à chaleur et extracteurs en saillie sur façade, sur balcon ou en appui de fenêtre est à éviter absolument ainsi que les sorties de chaudière à ventouse qui ne doivent pas être visibles depuis l'espace public.** Il est préférable que le climatiseur soit installé à l'intérieur du bâtiment ou bien dissimulé en façade, pour conserver l'harmonie du bâti et le paysage urbain alentour.

Le climatiseur peut aussi être dissimulé derrière un volet en partie supérieure (imposte), ou sous une baie (allège). Pour une fenêtre, mais aussi sur les balcons, il peut être placé derrière les garde-corps, dans la mesure où il n'est pas visible depuis l'espace public. En cas d'impossibilité technique, il est parfois possible d'opter pour la mise place de climatiseurs sans unité extérieure.

**L'unité intérieure fixe est reliée à l'extérieur par une simple prise et rejet d'air sans impact sur les façades.**

La concertation avec les copropriétaires peut permettre d'étudier la mise en commun des éléments techniques qui sont alors traités à l'échelle de l'immeuble et non de façon individuelle (centralisation de la climatisation dans les combles ou dans une cour technique, par exemple).

**Les climatiseurs des commerces** doivent être masqués dans les devantures, par des grilles. Les éléments tels que les prises ou évacuations d'air apparents en façade peuvent s'harmoniser avec l'architecture des immeubles, par leur couleur, leur grille ou leur ventelle (lamelle mobile, éventuellement réglable, d'une grille de ventilation).



Grilles de ventilation intégrées dans les menuiseries



## LES INTERDITS

- Toute pose de climatiseurs apparents en façade
- Toute installation d'antenne et paraboles non intégrée
- Toute sortie de ventilation, les prises ou évacuations d'air apparentes, les condensats





## GLOSSAIRE



**Allège** : élément maçonné situé entre le sol et l'appui de baie.

**Altana** : verrière pyramidale couvrant la cage d'escalier commune de certains immeubles.

**Antéfixe** : ornement de sculpture en terre cuite qui décore ou masque la rangée inférieure des tuiles d'un versant de toiture et le chéneau.

**Appareillage** : manière de disposer les pierres ou les briques composant une maçonnerie.

**Appui de fenêtre** : pièce transversale se calant entre le bas de la fenêtre et l'allège (appui de baie).

**Bandeau** : plate-bande unie en saillie séparant horizontalement les niveaux d'un édifice.

**Badigeon** : dilution de chaux éteinte, généralement additionnée d'un colorant, que l'on applique sur un parement afin de la protéger.

**Baie** : ouverture réalisée dans un mur ou un toit.

**Baie géminée** : Baie refendue en deux par un petit support vertical.

**Balustrade** : garde-corps contre la chute des personnes, le long des terrasses, balcons, escaliers. Elle se compose d'un alignement de balustres disposées sur un socle en pierre et recouvertes par une tablette d'appui.

**Balustre** : petit pilier ou colonnette composant une balustrade (garde-corps).

**Brique** : élément mince ou épais, plein, perforé ou alvéolaire, en terre cuite ou terre crue (adobe), à maçonner au mortier pour mur ou parement de façade.

**Bossage** : est une saillie à la surface d'un ouvrage en pierre. Le bossage est réalisé dans un but d'ornementation qui anime la façade (jeux d'ombre).

**Calcin** : croute de calcaire qui se forme sur les maçonneries en pierre exposées aux intempéries, sous l'action du gaz carbonique et de l'eau.

**Chainage d'angle** : partie en appareil de pierre formant l'angle saillant de la jonction de deux murs.

**Chaux** : la chaux vive est fabriquée à partir de calcaire pur chauffé à très haute température. Refroidie et mélangée à l'eau, c'est de la chaux éteinte. La chaux aérienne ne durcit qu'au contact du gaz carbonique qui la transforme en calcaire.

**Charnière** : ferrure articulée qui assure à la fois l'assemblage d'un ouvrant avec son châssis et le pivotement de cet ouvrant.

**Charpente** : ossature de bois d'un bâtiment.

**Corniche** : Moulures en saillie l'une au-dessus de l'autre qui couronnent une construction et la protègent de la pluie.

**Crémone** : dispositif de verrouillage des portes, fenêtres... par translation simultanée d'une ou deux tringle(s) métallique(s).

**Dormant** : partie fixe d'une fenêtre ou d'une porte. Les parties fixées dans le mur constituent le bâti dormant. Elles divisent la fenêtre en vantaux : le montant quand la pièce est verticale, le croisillon ou la traverse dormante quand la pièce est horizontale. L'ensemble est appelé châssis dormant.

**Encadrement** : profils ou ornements servant d'entourage à un panneau. L'encadrement d'une baie est un chambranle. A la fois décor et protection de la façade

**Enduit** : couche de chaux, de plâtre, de mortier... qu'on applique sur la maçonnerie mixte ou en moellons pour la protéger.

**Entresol** : niveau d'un bâtiment situé entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

**Epaufre** : érafler, écorner une pierre de taille d'un coup mal appliqué.

**Epaufre** : éclat accidentel sur la surface ou sur une arête d'une pierre de taille, d'une sculpture en pierre.

**Espagnolette** : dispositif de fermeture d'une fenêtre constitué d'une tige métallique verticale pivotante, munie de crochets en haut et en bas et manœuvrée par une poignée articulée.

**Faitage** : ouvrage qui permet de joindre en partie haute les deux versants d'une toiture.

**Ferronnerie** : ensemble des ouvrages en fer forgé (grilles, ferrures, balustres métalliques, rampes d'escaliers).

**Feuilleure** : entaille pratiquée le plus ordinairement à moitié de l'épaisseur d'un dormant d'une fenêtre, destinée à recevoir une partie de menuiserie ou une vitre.

**Fonte** (élément de) : la fonte est un alliage de fer et de carbone qui a l'avantage de moins s'oxyder que l'acier, elle est par contre sensible au choc. Elle est utilisée à partir de la seconde moitié du XIXe siècle pour la fabrication des garde-corps et des lambrequins moulés. Ces pièces de fonte étaient fabriquées en série et vendues sur catalogue.

**Frise** : décor de façade prenant la forme d'un bandeau. Il accompagne régulièrement les corniches.

**Garde-corps** : protection, pleine ou ajourée, contre la chute : balustrade, rambarde...

**Génoise** : fermeture d'avant-toit formée de plusieurs rangs de tuiles-canal en encorbellement sur le mur. Le rôle de la génoise est d'une part d'éloigner les eaux de ruissellement de la façade comme une corniche, et d'autre part de supporter et continuer le pan versant de toit.

**Gond** : pièce métallique sur laquelle pivote un vantail de porte ou de fenêtre.

**Gobetis** : est le nom donné à la première couche d'un enduit pour améliorer l'accrochage de l'enduit sur le support.

**Imposte** : partie fixe et vitrée d'une baie située au-dessus des ouvrants (porte ou fenêtre) dont le but est de laisser entrer la lumière. L'imposte peut être vitrée et ouvrante, mais dans ce cas on l'appellera plutôt vasistas.

**Joint beurré** : joint plat mais débordant, coloré en ton sur ton, généralement repassé au petit fer pour la trame orthogonale de l'appareillage

**Joint plat** : affleurant à la pierre de taille ou soubassement.

**Joint saillant** : en relief par rapport à la façade.

**Linteau** : traverse horizontale de bois, de pierre ou de métal, formant la partie supérieure d'une porte, d'une fenêtre et qui soutient la maçonnerie.

**Lisse** : élément horizontal d'un garde-corps.

**Lucarne** : ouverture ménagée dans la toiture. Différentes formes de lucarnes existent. Elle est constituée d'un encadrement, d'un linteau, de deux joues latérales et d'une couverture.

**Loquet** : dispositif de fermeture qui comporte une partie mobile qui est actionnée directement par une poignée.

**Mallon** : carreau de terre cuite notamment utilisés pour le carrelage des sols (carré ou hexagonal).

**Maçonnerie en moellons** : assemblage de pierres non taillées dont la liaison est assurée par le mortier.

**Maçonnerie en pierre de taille** : assemblage de pierres taillées et appareillées sans vides entre elles.

**Maçonnerie mixte** : maçonnerie dont seuls éléments structurels sont en pierre de taille par opposition au remplissage.

**Menuiseries** : ouvrages correspondant aux portes, fenêtres, volets, croisées... réalisés le plus souvent en bois, parfois en métal.

**Menuiseries PVC** : le remplacement des menuiseries bois par des menuiseries PVC est proscrit car il les dénature en modifiant le dessin des fenêtres et des volets (les vantaux, les petits bois, la forme de la fenêtre ou du volet, l'épaisseur du châssis), et appauvrit considérablement l'immeuble.

**Mitron** : élément, partie d'une cheminée placée entre la mitre, qui empêche la pluie de tomber à l'intérieur, et l'extrémité supérieure. Le *mitron* est généralement en terre cuite.

**Modénature** : élément d'ornementation solidaire de la façade dans la continuité des enduits. C'est aussi les proportions et dispositions de l'ensemble des éléments d'ornement que constituent les moulures et profils des moulures de corniche.

**Moellons** : pierre pour la construction, en général pierre calcaire plus ou moins tendre, taillée partiellement ou totalement, a des dimensions et un poids qui la rend maniable par un seul homme.

**Mortier** : mélange de chaux et de sable dont on se sert pour lier les pierres d'un mur.

**Mur de refend** : mur intermédiaire qui consolide une construction. Les murs de refend sont perpendiculaires aux murs de façade.

**Nu d'un mur** : plan de référence correspondant à la surface de parement fini du mur.

**Ouvrant** : partie mobile d'une fenêtre ou d'une porte par opposition d'un dormant. La pièce horizontale basse est appelée appui. La pièce verticale contre le bâti dormant peut se nommer montant de noix. L'ensemble formant l'ouvrant et le vantail est appelé le châssis ouvrant.

**Oculi** : petite ouverture de forme circulaire ou elliptique, munie ou non d'un panneau vitré

**Panachage** : Dans le cas d'une couverture traditionnelle, les tuiles récupérées devront être disposées en couvert tandis que les nouvelles le seront en courant, afin de s'insérer au mieux dans le paysage.

**Panneau à ventelles** : élément de menuiserie avec assemblage à claire-voie de lamelles inclinées, il reprend le dessin des volets à persiennes pour masquer une sortie en façade, un climatiseur, une installation technique...

**Paumelle** : élément qui permet le pivotement d'une porte, d'une fenêtre, d'un volet... Une paumelle diffère de la charnière par son caractère dégonflable par simple soulèvement du vantail.

**Penture** : pièce de quincaillerie consistant en une barre de fer clouée ou rivée transversalement sur une porte, une fenêtre ou un volet pour la soutenir sur le gond.

**Persienne** : dispositif de fermeture de baie à lamelles horizontales inclinées, laissant filtrer l'air et la lumière.

**Petit bois** : pièce horizontale ou verticale divisant la surface du vitrage.

**Pignon** : mur où ne se déversent pas les eaux de pluie, contrairement au mur gouttereau.

**Rejointement – rejointoyer** : rénovation partielle ou totale du mortier de joint du hourdage et/ou du joint de finition. Il doit respecter la forme, le grain et la couleur du joint d'origine.

**Site patrimonial remarquable** : nouvelle dénomination des secteurs sauvegardés depuis loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur [...] ».

**Soubassement** : partie inférieure d'une construction marquée horizontalement et en contact avec le sol, reposant sur les fondations, et servant de base, de support aux parties supérieures.

**Survitrage** : vitre supplémentaire qui se superpose à celle existante par l'intermédiaire d'un châssis, articulé ou non. L'étanchéité entre les deux vitres est assurée par un joint dont l'efficacité doit être totale ; faute de quoi, de la buée se déposerait sur les vitres et l'isolation serait imparfaite. Il existe d'autres systèmes fonctionnant sur le même principe, que l'on trouve facilement dans le commerce.

**Targette** : fermeture sommaire, composée d'un pêne à bouton, et venant s'engager dans une gâche fixée sur le dormant.

**Tomette** : mallon en argile ferrugineuse de couleur ocre à rouge, constituant le revêtement de sol typique des habitations provençales. Elles sont de forme hexagonale ou parfois octogonale.

#### **Tuiles :**

- Tuile faitière : tuile demi-ronde ou angulaire qui recouvre la ligne haute de jonction des pans de toiture.
- Tuile arêtière : tuile qui recouvre une pièce de charpente oblique formant une arête saillante du toit.
- Tuile de courant : tuile posée sur les chevrons
  
- Tuile de couvrant : tuile posée par-dessus en chapeau

**Vantail** : panneau, en général mobile, de fenêtre ou de volet, de croisée, de porte ou de grille.